



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA FORÊT,
*en charge de la promotion et de la formation
aux métiers de la terre,
de la souveraineté alimentaire et des biotechnologies*

N° - 2 3 8 4 - / SDR / QAAV / MAE

Pirae, le - 5 JUIN 2012

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
DÉPARTEMENT QAAV

Le chef de service par interim

Affaire suivie par :

Mme Valérie ROY 
VR/er n°291/QAAV

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Certificat sanitaire relatif aux œufs destinés à la consommation humaine en provenance d'Australie - conditions d'importation des œufs.

Réf. : - arrêté n°478/CM du 13 mai 1997 modifié relatif aux conditions d'hygiène de la collecte et de la commercialisation des œufs ;
- arrêté n° 314/CM du 20 février 2008 modifié portant applicable de l'article 11 de la loi du 1^{er} août 1905 modifiée sur les produits et les services en ce qui concerne la commercialisation des œufs ;
- arrêté n° 184/CM du 17 février 2010 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements entreposant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale nécessitant une conservation à température dirigée.

P.J. : 1

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint un modèle de certificat sanitaire pour les œufs destinés à la consommation humaine en provenance d'Australie.

Par ailleurs, quelle que soit l'origine des œufs, vous voudrez bien vous assurer auprès de votre fournisseur que les œufs ont bien été produits, emballés, étiquetés et transportés conformément à l'arrêté n° 314/CM du 20/02/2008 sus-référencé.

En cas d'importation d'œufs réfrigérés, vous voudrez bien prévoir que les œufs soient dépotés directement en chambre froide dans un établissement conforme à l'arrêté n° 184/CM du 17/02/2010 sus-référencé. Je vous rappelle que le maintien de la température de conservation à une température inférieure ou égale à +6°C est un impératif réglementaire. En cas de dépassement de cette température de conservation et en application de l'article 7 de l'arrêté n° 478/CM du 13/05/1997 modifié, ces œufs seraient considérés comme impropres à la consommation humaine.

Je vous recommande de prendre l'attache du chef du département QAAV avant toute commande d'œufs afin d'éviter toute difficulté à leur arrivée.

Enfin, les œufs en coquille étant prohibés à l'importation, veuillez vous adresser à la direction générale des affaires économiques afin d'obtenir une dérogation.

Je vous prie d'agr er, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distingu es.

Pour le ministre et par d l gation



Exporter		 No. _____ Department of Agriculture, Fisheries and Forestry <i>Export Control Act 1982</i> CERTIFICATE AS TO CONDITION	
Consignee			
Vessel/Aircraft		Port of loading	Country of origin (if not Australia)
Port of discharge		Date of departure	Country of final destination
		Final destination	Export permit no(s)
Shipping marks, numbers, container and seal numbers	Number and kind of packages (include declared net weight or count)	Description of goods / Handling and processing establishments numbers and processing dates	Total net contents (state unit)
<p style="font-size: 2em; opacity: 0.5; transform: rotate(-10deg);">SAMPLE ONLY</p>			
<p>The fresh and refrigerated eggs originated from states which are free from Newcastle disease and highly pathogenic avian influenza and have been produced, packed, labelled and transported in accordance with the amended Order n 314/CM of 20/02/08/les oeufs frais et réfrigérés sont originaires d'Etats indemnes de maladie de Newcastle et d'influenza aviaire hautement pathogène et ont été produits, emballés, étiquetés et transportés conformément à l'arrêté modifié n° 314/CM du 20/02/08.</p>			
I hereby certify that to the best of my knowledge the conditions or restrictions applicable under the particular inspection system prescribed in Regulations or Orders under the <i>Export Control Act 1982</i> have been complied with in respect of the prescribed goods described above, being goods that are: <ol style="list-style-type: none"> 1. In sound condition 2. Fit for human consumption 3. Of Australian Origin 			Official Seal
Signature and printed name of authorised officer		Date	